NOM	:		Classe :	7	C _{i2} 2	04	Note:			
Prén	om :			- 11	Ci2	91	/20	Lycée Louis	Modest	e-Leroy
Date	:/	BAC PRO	Groupe:	G . r		ntrôle:		A2-T2. D	IAGNO	STIC
/	/	MV		GAZ	Z D'EC	CHAPI	EMENT			
	É	VAL	LUAT	T I O N	1		Ci 2 : Motorisation	Temps al - 1 séance	lloué à ce e de 2 heu	TP : ıres -
		Tâche(s) ou préoc	cupation(s)	tranve	rsale(s)):		SA	SAA
T2 (A2)	A2-T2. Diagno	ostic - 1. Confir	ner, constater un	dysfonctionneme	ent, une an	omalie	-3 ()		3	4
Savoir-faire évalué(s):	C3.2.1. Effe	ectuer les mes	sures			C321				%
savoir-faire évalué(s):	C1.1.2. Coll	lecter les don	nées technique	s.		C112				%
Sav										%
Visi	onner la vid	éo grâce au	lien <u>https://url</u>	z.fr/kllU ou au	QR cod	e :	具紙器		veau teint:	РА
		· votre véhicu					2000	118 C	112	
		Compléter le tai	bleau. (*) Identifier i	a norme EURO ei	n fonction d	e l'année d		美製)		
.vi.E.O	as vortionic cor		Véhicule co	nfié				TAYAY SMPr-	(((
			vomoulo co				回游域	400494	<u> </u>	
N° immatriculation :				Type moteur	:				RISQU DE BRUI	
	Marque :			1 ^{ère} Mise en circulation (ME	C):			Detec		
	Type :			Norme Euro	:			0		
	2. Complét	er le tableau	suivant et repér	er en l'entoura	nt sur le	schéma.	le numéro ou vou	us allez introd	duire la s	sonde
	de mesu	re des gaz d'	échappement : a vidéo pour répond			4				
Dé	signation	Repère D	ésignation R	epère						
Cald	culateur	av	onde Lambda ale		000	Oh	1	SYSTÈME D'	ÉCHAPPMENT	
	alyseur ide Lambda	So	ortie des gaz		Car					(5)
amo					MOTEUR					
;			e pollution du v			2	3	Niv	veau N	РА
Indiqu			bleau suivant en re _l ormes en vigueurs e		s de mesur	e et en nota	ant les valeurs maxim	att	teint:	
		Mesu	re en régime D]	Mes	ure au ra	ılenti 🗆			1 1
1	^{er} Mesure	Valeurs		Valeurs						
	om des gaz mesurés	maximum	S Valeurs mesurées	correctes			Justificati	ons		
		tolérées		Oui Non						
		_	Mesure en régi	me 🗆		Mesure	au ralenti 🛚			
2è	me Mesure	Valeurs		Valeurs						
	om des gaz mesurés	maximum	Valeurs mesurées	correctes			Justificati	ions		
		tolérées		Oui Non						
			•							

THÈME: LA POLLUTION **BAC PRO MV**

PROCEDURE D'INTERVENTION

ОР	Opérations	Outillage / méthode	Schémas
100	Mise en condition du véhicule.		Figure : 1
101	Placez le véhicule sur une aire de travail appropriée.		TOTAL MAD POPEAU MEN
102	Installer un extracteur de gaz d'échappement.		
103	Vérifier le niveau d'huile du moteur (figure 1) et le niveau du liquide		
	de refroidissement.		Figure : 2
200			Colored American
200	Mise en fonction de l'analyseur de gaz d'échappement	Analyseur de gaz	26 Green (5) (4) (4) (4) (4)
204	(figure : 2).	d'échappement	
201	Branchez l'appareil de mesure des gaz d'échappement sur une prise secteur.		
202	Brancher la sonde de température moteur.	Vidéo à visionner	De le
203	Brancher la prise OBD pour avoir l'information compte tour	https://vu.fr/dlyz	••••••••••••••••••••••••••••••••••••••
	(figure 3).	,,,,	
204	Mettre le moteur en marche jusqu'à une température de		8
	fonctionnement minimale de 80°C.		
300	Démarrer l'appareil de mesure et attendre l'allumage de l'écran.		
	A		
301	Ne pas introduire la sonde de prélèvement des gaz avant que		
000	l'appareil soit initialisé.		
302	Lancer le menue « Analyseur de gaz essence », puis le menue		
303	« Analyse multi-Gaz ». Suivre les instructions à l'écran.		
	Suivie les instructions à récran.		
400	Remettez le poste de travail en conformité.		

Normes de contrôle anti-pollution en vigueur

Voiture Particulière VP					
Dates de 1 ^{ère} mise en circulation	Catégorie de dépollution				
Du 01/10/1972 au 30/09/1986	Classique : CO max : 4,5%				
Du 01/10/1986 au 31/12/1993	Classique : CO max : 3,5%				
Du 01/01/1994 au 31/12/1995	Dépollué si équipé de l'équipement de dépollution (1) CO ralenti max : 0.5 CO accéléré max : 0.3 0.97 ≤ Lambda ≤ 1.03				
	SINON				
	Classique CO max : 3.5%				
Du 01/01/1996 au 01/07/2002	Dépollué (2) CO ralenti max : 0.5 CO accéléré max : 0.3 0.97 ≤ Lambda≤ 1.03 (Sauf valeur spécifiée par le constructeur ou énergie)				
A partir du 02/07/2002	Dépollué (2) CO ralenti max : 0.3 CO accéléré max : 0.2 0.97 \(\) Lambda \(\) 1.03 (Sauf valeur spécifiée par le constructeur ou énergie)				

⁽¹⁾ En pratique, un équipement de dépollution comporte une injection électronique, une sonde à oxygène (sonde

lambda) et un catalyseur.

Les véhicules mis en circulation du 01/01/1994 au 31/12/1995, équipés d'une injection et d'un emplacement de sonde lambda et / ou de catalyseur, seront considérés comme "dépollués" car ayant été dégradés par suppression du catalyseur et / ou de la sonde lambda

⁽²⁾ Sauf cas particulier, avec fourniture d'un justificatif du constructeur ou de l'autorité administrative.